

743, boulevard du Saint-Maurice Trois-Rivières (Québec) G9A 3P5 Téléphone : (819) 697-3711 Courriel : Agdr.tr@infoteck.gc.ca

Le journal l'Alerte

Mai 2018

Le printemps

La lumière si bienfaisante du soleil radieux inonde les vergers.

Cette mer de fleurs blanches et rosées dégage dans l'air un arome délicieux. Les nuées d'abeilles cueillent de fleur en fleur le précieux nectar.

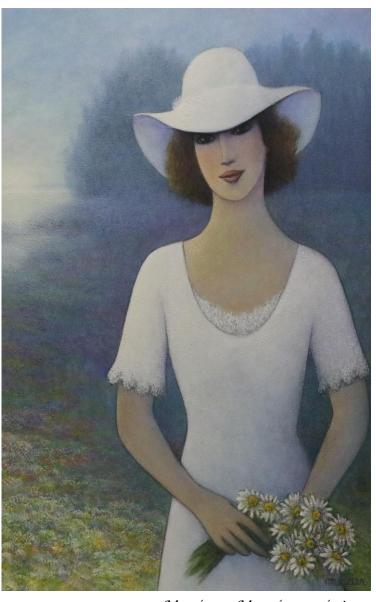
Les oiseaux chantent et s'affairent à construire leur nid.
Les lilas balancent au gré du vent leurs grappes de fleurs mauves au parfum délicat De jolis bouquets embaument les maisons.
Les jeunes filles effeuillent les marguerites en rêvant du prince charmant.
C'est la saison des amours!

Dès le matin, les perles de rosée en fines gouttelettes glissent sur les pétales et les font miroiter,

Toutes épanouies, les fleurs s'abreuvent à la vie.

Cette opulence de couleurs et de beauté oblige le regard à la contemplation et le cœur à vibrer à cette splendeur.

GM



Monique Mercier, peintre

La défense de vos droils, au cœur de nos préoccupations ISSN 1920-6674

www.aqdrorg

Téléphone AQDR section Trois-Rivières

819.697.3711

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES 743, boulevard du Saint-Maurice, Trois-Rivières (Québec) G9A 3P5

Téléphone : 819.697.3711 — Télécopieur : 819.371.7968 — Courriel : agdr.tr@infoteck.qc.ca

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À TOUS LES MEMBRES DE L'AQDR SECTION TROIS-RIVIÈRES

Mesdames, Messieurs,

Les membres sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle de l'AQDR de Trois-Rivières qui se tiendra

DATE: Le vendredi 15 juin 2018

ENDROIT: Stratos Pizzéria

1310, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

HEURE: Arrivée à 9 h 45

10 h Assemblée générale annuelle

10 h 45 Pause

12 h Dîner

COÛT: aucun

RÉSERVATION: Obligatoire **avant** le mercredi 13 juin 2018

Téléphone au bureau : 819.697.3711

Au plaisir de vous y rencontrer!

Mariette Gélinas, présidente AQDR section Trois-Rivières

N.B. Il est nécessaire d'être membre en règle pour voter lors de l'assemblée générale. Notre tâche serait simplifiée si vous présentiez votre carte de membre à votre arrivée. Merci.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

« Être jeune, ce n'est pas avoir vingt ans, c'est toujours avoir vingt ans » J. F. Roiseux

Nous « sentons » l'été qui se rapproche de plus en plus et nous réagissons souvent comme si nous avions vingt ans! Parfait, gardons notre cœur jeune, retrouvons nos énergies, la fougue de nos vingt ans, car avec notre expérience, il nous sera plus facile de réfléchir sur les différents sujets et de faire face aux situations qui se présenteront.

L'AQDR de Trois-Rivières, toujours aux aguets quant à la protection des droits des aînées et aînés, vous invite le 25 mai à un forum organisé par les AQDR de notre région, à la salle communautaire de St-Maurice. Le thème de cette journée « *Bien vivre pour mieux vieillir* » nous permettra de nous informer, de partager sur les enjeux suivants : prévenir la pauvreté, assurer une qualité de vie, favoriser l'inclusion sociale et s'engager dans une démarche de développement durable.

Et, le 15 juin, à la salle Plouffe du Stratos, nous ferons le bilan de notre année à l'AQDR lors de l'Assemblée générale annuelle en plus d'écouter vos commentaires et de prendre note de vos intérêts pour l'an prochain.

Cette année nous plonge aussi dans un contexte électoral provincial. Il paraît que « nous avons le gouvernement qu'on mérite » alors, quel gouvernement voulons-nous? ... Un gouvernement à la défense des droits des citoyennes et citoyens ou un gouvernement qui travaillera pendant quelques années en vue de sa prochaine campagne électorale? Serons-nous en période d'austérité ou? Quelles promesses aurons-nous à évaluer?

Parmi les dossiers à suivre, il y a bien sûr les soins de santé: toutes et tous ont-ils accès à un médecin de famille? À des soins adéquats? Et l'aide médicale à mourir sera-t-elle accessible si nous souhaitons, en fin de vie, y avoir recours? Le respect de nos dernières volontés, du mandat en cas d'inaptitude est-ce que ce sera une priorité pour nos enfants, nos proches? Sera-t-il légal d'avoir recours au cannabis? Qu'en est-il de la rémunération des médecins? Salariat ou rémunération à l'acte? À quelle hauteur du budget national? Les énergies vertes, le développement durable... C'est à réfléchir, à interroger nos dirigeantes et nos dirigeants à tous les paliers.

Au nom des membres du Conseil d'administration, passez un bon été en ayant un œil ouvert sur les actualités. Si chacune et chacun apporte sa réflexion, respecte les autres, s'intéresse aux divers événements, ensemble nous pourrons améliorer notre environnement et par le fait même jouir d'une meilleure qualité de vie.

Merci à toutes les personnes qui « bénévolent » à l'AQDR et ailleurs. Vous êtes un « plus » pour la société!

Mariette Gélinas, présidente

Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le journal n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.

SOMMAIRE

•	Avis de convocation	
•	Mot de la présidente	3
•	Projet d'ordre du jour	4
•	Actualités en bref	5
•	Invitation au forum	6
•	Parce que vos yeux sont précieux	7
•	Changement au régime des rentes du Québec	8
•	Prévenir la maltraitance financière envers les aînés.	9
•	Conflit entre les optométristes et Québec	11
•	La rémunération des médecins, l'urgence d'agir	13
•	Pétition	15
•	La saison des aventuriers est ouverte	16
•	Cinq étapes pour vous aider à éviter la fraude	18
•	Achats en ligne : 6 précautions à prendre	19
•	Se libérer de ses dettes avant d'aller en résidence	
	de retraite	21
•	Retraite de rêve	22
•	Voyage à l'étranger : attention à la surfacturation	23
•	Manteaux et sacs laissés au vestiaire	24
•	Auto : quelle assurance pour quels dommages	25
•	Consommation comprendre les différentes garanties	26
•	L'AQDR en bref	28

ÉQUIPE DU JOURNAL

Responsable du journal : Mariette Gélinas
Recherche de commanditaires : Diane Boisselle
Mise en pages: Joanne Boisselle
Diane Boisselle

Relecture: Yolande Boisvert-Martineau
Recherchiste: Diane Boisselle, Joanne Boileau
Hélène Beaudry, Réjean Beaudry
Joanne Boileau, Luc Perreault,

Prochain numéro : Septembre 2018

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES — AQDR SECTION TROIS-RIVIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE VENDREDI 15 JUIN 2018

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Mot de bienvenue de la présidente
3.	Élection d'un (e) président (e) et d'un (e) secrétaire d'assemblée
4.	Élection d'un (e) président (e) et d'un (e) secrétaire d'élection
	Lecture et adoption de l'ordre du jour
6.	Présences à l'Assemblée générale annuelle du 16 juin 2017
7.	Lecture et adoption du compte rendu de l'Assemblée générale annuelle du 16 juin 2017
8.	Affaires financières
	. 01 Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers 2017-2018
	. 02 Prévisions budgétaires 2018-2019
	. 03 Adoption de la politique de remboursement des frais 2018-2019
9.	Nomination de l'auditeur externe
	Rapport des activités sociopolitiques du 1er avril 2017 au 31 mars 2018
11.	Ratification des actes des administrateurs
12.	. Modifications aux statuts et règlements
13.	Adoption des statuts et règlements
14.	Adoption du code d'éthique
	Adoption de la politique éditoriale du journal l'Alerte
	Adoption du plan d'action 2018-2019
	Adoption du plan stratégique 2018-2019
	Adoption du plan de communication
19.	Élections au Conseil d'administration
	3 postes à combler
20.	Présentation du nouveau conseil d'administration
21.	Cérémonial d'installation
22.	Signature de l'entente de bonne conduite
23.	Hommage à nos bénévoles
24.	Levée de l'assemblée

Actualités en bref



Mariette Gélinas, présidente de l'AQDR

Madame, monsieur, genre...,

Mars 2018 amène le printemps, mais aussi des « bizarreries » parfois, selon moi. Les employés des Services Canada se sont fait proscrire les mots « Madame, monsieur, père, mère » lorsqu'ils s'adressent à la clientèle. Serons-nous plus « à la page » et plus respectueux envers les couples de même sexe et les familles traditionnelles si on interpelle le « parent1 et le parent2 »? Nous verrons à l'usage si nos valeurs changeront, si les traditions disparaîtront,...

Les optométristes se sont retirés de la RAMQ

Plusieurs associations ont demandé aux optométristes et au gouvernement de reprendre les négociations afin que les personnes aînées n'aient pas à payer pour les examens essentiels aux soins des yeux. La vision est très importante et certaines personnes pourraient se passer de ces examens si la tarification des dits examens est à leurs frais, car ce n'est pas prévu dans leur budget. Ceci affecte leur pouvoir d'achat. Peut-être qu'au moment où vous lirez ce texte, le dossier sera réglé. C'est à espérer.

Gicleurs dans les résidences pour aînés

Le gouvernement du Québec bonifie le programme afin d'aider financièrement (+67,43 millions) l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés.

Jour de la terre 2018

Edith Cochrane, comédienne et animatrice, est la porte-parole du Jour de la Terre 2018. Chaque année, le 22 avril, le jour de la Terre est célébré un peu partout sur la planète. Cette année, l'accent est mis sur « la pollution plastique ».

Semaine du bénévolat

Merci à toutes et à tous nos bénévoles qui investissent du temps, déploient des énergies

afin que notre section Trois-Rivières de l'AQDR progresse et réponde aux besoins des membres. Soulignons et remercions particulièrement les téléphonistes, les membres impliqués au Journal L'Alerte sans oublier notre directrice bénévole, les membres qui répondent « présents » lorsque nous organisons diverses activités, conférences ou autres. Merci aux membres du Conseil d'administration qui gèrent la section et s'impliquent au sein de comités. Le thème de la semaine qui s'est déroulée du 15 au 21 avril bien travail d'équipe répond au association : « Je bénévole, tu bénévoles. conjuguons notre bénévolat ». C'est ensemble que nous réussirons à garder notre place comme citoyennes et citoyens dans la société et que nous ferons profiter la communauté de nos expériences! Merci à vous, membres de notre AQDR.

Bonnes vacances, mais avant, n'oubliez pas le forum du 25 mai à St-Maurice: « Bien vivre pour mieux vieillir », c'est gratuit pour les membres de l'AQDR-Trois-Rivières, mais il faut s'inscrire.

N'oubliez pas notre assemblée générale le 15 juin chez Stratos. Il faut aussi s'inscrire.

Horaíre d'été

Veuillez prendre note que les bureaux de l'AQDR seront fermés du 22 juin 2018 au 7 août 2018 inclusivement

Bonnes vacances



Regroupement de la Mauricie

Vous invite au forum

« Bien vivre pour mieux vieillir »

Une consultation menée par l'AQDR a permis d'identifier quatre grands enjeux visant la qualité de vie des personnes aînées. De ces enjeux découlent dix droits qui couvrent des besoins de la population aînée pour les prochaines années.

Les quatre enjeux sont :

- Prévenir la pauvreté
- Assurer une qualité de vie
- Favoriser l'inclusion sociale
- S'engager dans une démarche de développement durable

Sous la gouverne d'un animateur de la journée, quatre personnes ressources viendront, à tour de rôle, présenter les enjeux du thème, s'exprimer sur diverses problématiques et sur les solutions proposées. Une démarche que l'on souhaite interactive.

Pour bien camper les discussions sur les thèmes, une présentation du profil aîné de la Mauricie précédera les présentations et discussions des thèmes.

En conclusion de la journée, madame Judith Gagnon, présidente de l'AQDR nationale, s'adressera aux participants.

Informations supplémentaires et inscription des membres

AQDR des Chenaux : 819 840-3090

AQDR Mékinac : 418 289-2880

AQDR Shawinigan 819 729-3175

AQDR Trois-Rivières: 819 697-3711

VENDREDI 25 MAI 2018

SALLE MUNICIPALE ST-MAURICE

2431, rang Saint-Jean,

St-Maurice

9 h 30 : ACCUEIL ET CAFÉ 10 h à 15 h 30 : FORUM

GRATUIT MEMBRE AQDR
COÛT: 10 \$ NON MEMBRE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUS ET PAIEMENT AVANT LE 15 MAI 2018 jusqu'à disponibilité des places

Compléter le formulaire d'inscription et joindre à votre paiement une liste des participants inscrits, ainsi que vos coordonnées clairement indiquées.

PAIEMENT PAR CHÈQUE SEULEMENT

émis au nom de
REGROUPEMENT DES AQDR DE LA
MAURICIE

ET POSTER A L'ADRESSE SUIVANTE : REGROUPEMENT DES AQDR DE LA MAURICIE

A.Q.D.R. Mékinac 301, rue St-Jacques, Local 218-A Ste-Thècle, QC G0X 3G0

Parce que vos yeux sont précieux...



Dre Jahel St-Jaques, Optométriste chez IRIS

Parce que la vue est un sens précieux qui nous permet d'apprécier les beautés du monde qui nous entoure et de vaquer à nos activités quotidiennes, mais également parce que la perte de la vision entraine des répercussions majeures au niveau de l'autonomie et de la qualité de vie, il est primordial de tout mettre en œuvre pour favoriser le maintien de notre santé oculaire.

La prévention commence d'abord par une visite régulière chez votre optométriste! En effet, une vision de 20/20 n'est pas toujours le gage d'une bonne santé oculaire. Certaines maladies oculaires telles que le glaucome et la dégénérescence maculaire

s'installent graduellement et restent longtemps sans symptômes. De nombreux appareils de plus en plus sophistiqués sont utilisés lors d'un examen oculo-visuel complet pour déceler les problèmes de santé oculaire dès leurs premiers signes d'apparition, permettant de les prendre en charge rapidement et de contrôler leur évolution.

À quelle fréquence devriez-vous passer un examen visuel? Les adultes âgés de 18 à 64 ans devraient faire examiner leurs yeux chaque année ou tous les deux ans. Pour les gens de 65 ans et plus, une visite annuelle est de mise. Certaines conditions comme le port de lentilles cornéennes, le diabète, la prise de certains médicaments ou des antécédents familiaux peuvent nécessiter des suivis plus étroits.

Que pouvez-vous faire au quotidien pour protéger la santé de vos yeux? Tout d'abord, protégez vos yeux du soleil avec des lunettes solaires de haute qualité. Elles sont à vos yeux ce que la crème solaire est à votre peau! Les rayons nocifs du soleil sont un facteur de risque pour certaines maladies oculaires comme les cataractes et la dégénérescence maculaire. Recherchez des lunettes de soleil qui couvrent complètement la région oculaire et qui protègent à 100 % des rayons UV jusqu'à 400 nanomètres. Des lunettes solaires polarisées avec un revêtement antireflet réduiront encore plus l'éblouissement et augmenteront votre confort sous le soleil.

Beaucoup d'études indiquent maintenant qu'il faut aussi avoir la lumière bleue à l'oeil. La

lumière bleue, première portion lumière visible. de la composée de longueurs d'onde situées juste après les rayons UV. On la retrouve naturellement dans la lumière du soleil, mais nous y sommes de plus en plus exposés à l'intérieur par l'éclairage au DEL (diodes électroluminescentes) les écrans d'ordinateurs. les tablettes et les téléphones

intelligents. Pourquoi devrait-on se soucier de la lumière bleue? Elle cause notamment de l'éblouissement et de la fatigue oculaire, elle peut perturber le cycle éveil-sommeil lorsque nous y sommes exposés en soirée et elle poserait, comme les rayons ultraviolets, un risque pour la santé de la rétine. Que ce soit dans des lunettes claires ou solaires, avec ou sans prescription, il existe maintenant des technologies qui filtrent la lumière bleue pour réduire ses effets néfastes.

Des nouvelles technologies, on en retrouve également en lentilles cornéennes, permettant à davantage de gens de bénéficier d'une autonomie de vision sans lunettes de loin comme de près. Les lentilles cornéennes sont une option de correction visuelle très pratique pour bien des gens, mais elles peuvent être source de complications. La clé pour un port sécuritaire est de respecter les consignes de votre professionnel de la vision!

Évidemment, comme pour votre santé en général, ne pas fumer, avoir une bonne alimentation et faire de l'exercice régulièrement contribuent à maintenir vos yeux en santé! Selon votre condition, votre optométriste pourrait vous prescrire des suppléments nutritionnels comprenant notamment des vitamines, de la lutéine, de la zéaxanthine ou des Oméga-3.

Bref, consultez régulièrement votre optométriste et son équipe de soins visuels afin d'optimiser votre vision dans vos activités quotidiennes et pour favoriser votre santé oculaire, parce que vos yeux sont précieux.





Changements au régime des rentes du Québec

Léo Dubuc

La loi 149 bonifiant le Régime des Rentes du Québec a été adoptée en février 2018.

IMPORTANT

Les gens qui touchent déjà des prestations de retraite ou autres services ne seront pas touchés par les changements et continueront à être indexés tous les ans.

Le taux de remplacement du revenu passera de 25 à 33,3 %.

En dollars de 2018, la rente maximale de la RRQ est de 13 610 \$ pour une personne retraitée de 65 ans qui avait un revenu de 65 000 \$; ainsi grâce au régime supplémentaire, cette rente sera augmentée à 20 677 \$ d'ici 40 ans.

À partir de janvier 2019, la RRQ sera composée de deux régimes : le régime de base actuel et le régime supplémentaire.

Graduellement, les personnes qui auront contribué au régime supplémentaire pourront

bénéficier de prestations bonifiées à la retraite, au décès ou en cas d'invalidité.

Les chiffres cités plus hauts sont des maximums. La rente exacte qui sera versée à la retraite dépendra du salaire, des années de contribution et de l'âge de la retraite. Pour ceux qui sont familiers avec Internet, en allant sur le site du gouvernement provincial, à la section RRQ, vous aurez quelques exemples de calcul.

Il ne faut pas oublier que ces rentes sont taxées par le Fédéral et le Provincial. Il est donc généralement recommandé, si vous voulez avoir une retraite décente, de cotiser, si vous le pouvez, à un Régime de retraite privé, à moins que votre employeur vous propose déjà un régime très intéressant.

Enfin, dû à la complexité du système fiscal, il est souhaitable d'avoir un conseiller financier pour vous aider. Ces services peuvent être fournis gratuitement dans chaque Caisse Populaire ou Maison de Courtage. Dans les Caisses, ces conseillers sont à salaire, ils ne poussent donc pas à faire des transactions pour se faire des commissions plus lucratives pour eux.

Bonne retraite!

Prévenir la maltraitance financière envers les aînés



Nous sommes tous, sans discrimination, de potentielles cibles pour les fraudeurs. Cependant, en raison du patrimoine qu'ils peuvent avoir accumulé et, dans certains cas, de leur vulnérabilité, les aînés peuvent s'avérer des cibles de choix pour les fraudeurs.

Il y a plusieurs façons de définir la vulnérabilité. En général, on peut considérer qu'une personne devient vulnérable si ses caractéristiques ou circonstances personnelles entrainent un déclin temporaire ou permanent de ses capacités physiques ou cognitives. Une personne qui devient vulnérable a malheureusement une plus grande probabilité de se faire frauder ou de choisir des produits et services qui ne lui conviennent pas. L'isolement, le décès d'un conjoint et un réseau qui diminue sont également des facteurs qui augmentent le risque de maltraitance financière.

Trois fraudes courantes ciblant les aînés

1. La fraude par affinité

Se faire recommander un investissement par un membre d'un groupe auquel on appartient peut inspirer confiance. Les fraudeurs approchent souvent des gens qui partagent les mêmes croyances ou les mêmes intérêts qu'eux.

Les associations de loisirs, les résidences pour aînés et les lieux de culte constituent des endroits de prédilection pour certains fraudeurs, qui viennent y tisser des liens avec des victimes potentielles. Une fois les liens créés avec les victimes, les fraudeurs proposeront souvent des occasions d'investissement soi-disant uniques et exceptionnelles. Habituellement, ils demanderont de ne pas ébruiter l'affaire, car c'est une occasion en or qu'ils ne veulent partager qu'avec leurs amis ou certaines personnes choisies.

Dans les faits, le fraudeur veut surtout éviter que la victime pousse sa réflexion et procède aux vérifications d'usage auprès de ses proches, de son institution financière ou de l'Autorité. La démarche du fraudeur est facilitée si la personne aînée est isolée.

Information importante Demeurez vigilant, peu importe votre âge

Soyez sur vos gardes lorsqu'on vous vante des succès financiers et vous propose des offres alléchantes, réservées à un club d'initiés ou de privilégiés.

2. Un « proche en détresse »

Un autre stratagème bien connu, appelé « fraude des grands-parents », consiste à soutirer de l'argent en se faisant passer pour un proche, pour éviter d'éveiller les soupçons. Le scénario classique consiste en un appel téléphonique ou un message sur les réseaux sociaux. La personne s'identifie comme un proche, souvent un petit-enfant. Cette personne affirme être en détresse et demande qu'on lui transfère de l'argent rapidement.

Si un proche semble se trouver dans une situation d'urgence et qu'il vous presse de lui

transférer de l'argent, posez beaucoup de questions afin de confirmer son identité.

Soyez sur vos gardes, car avec les réseaux sociaux, beaucoup d'information de nature personnelle est partagée et peut devenir utile à de potentiels fraudeurs. Avant d'effectuer un transfert d'argent, questionnez-vous. Prenez également le temps de contacter d'autres proches afin de vérifier l'histoire et demandez un numéro de téléphone pour joindre la personne soi-disant en détresse.

Protégez vos proches aînés en leur suggérant de ne jamais céder à une telle demande sans avoir confirmé l'identité de leur interlocuteur et en avoir parlé autour d'eux.

3. L'hameçonnage

L'hameçonnage consiste souvent en l'envoi de courriels ou de messages textes qui ressemblent à s'y méprendre à ceux que pourraient expédier des entreprises, des institutions financières et des organismes gouvernementaux légitimes.

Qu'il s'agisse de l'annonce d'un remboursement d'impôt, d'un gain à une loterie ou d'une communication selon laquelle votre compte bancaire a été piraté, ces messages n'ont qu'un seul but: vous soutirer des renseignements personnels et financiers confidentiels, comme votre NAS, un numéro de carte de crédit, ou encore un NIP. Avec ces informations. les fraudeurs peuvent agir rapidement et extorquer des sommes importantes à leurs victimes.

Méfiez-vous de tels messages et n'y répondez jamais. Un organisme gouvernemental ou une institution financière ne procède jamais de cette façon pour obtenir ou mettre à jour vos renseignements personnels. Si vous avez des aînés dans votre entourage, rappelez-leur de ne pas répondre à ce genre de messages et de vous contacter au besoin.

Se protéger de la fraude financière

Pour atteindre le portefeuille de leurs victimes, les fraudeurs gagnent d'abord leur confiance. Ils se présentent bien, semblent informés et compétents, comme de véritables professionnels. Ils excellent dans l'art de la persuasion et savent faire ressortir leurs fausses qualifications et réalisations.

Vérifiez si les entreprises et individus qui vous offrent des produits et services financiers sont autorisés à vous offrir de tels produits.

Leur inscription auprès de l'Autorité n'est pas une garantie absolue contre la fraude, mais elle confirme que l'entreprise ou l'individu est autorisé à exercer.

Source:

https://lautorite.qc.ca/grand-public/prevention-dela-fraude/prevenir-la-maltraitance-financiereenvers-les-aines/











Conflit entre les optométristes et Québec : front commun d'organismes représentant plus de 600 000 aînés

LONGUEUIL, le 21 février 2018 – Quatre groupes représentant plus de 600 000 aînés ont décidé de faire front commun pour dénoncer l'attitude déplorable du gouvernement libéral et de l'Association des optométristes du Québec (AOQ) dans le conflit qui les oppose. Et pour leur demander de trouver un compromis avant qu'il ne soit trop tard.

L'AOQ a signifié officiellement que 90 % des optométristes se retireront de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) dès le 10 mars. En mettant sa menace à exécution, elle laisse tomber une portion importante de sa clientèle. En effet, les examens de la vue ne seront plus couverts par la RAMQ pour les personnes de 65 ans et plus, les prestataires de la sécurité du revenu et les jeunes de moins de 18 ans. Si ce sombre scénario se concrétise, il s'agirait d'une triste première depuis la création de la RAMQ, il y a près d'un demi-siècle.

Le gouvernement n'a pas pris davantage ses responsabilités. Les séances de négociations qui ont eu lieu entre les deux parties se comptent sur les doigts d'une seule main, même si l'entente avec les optométristes est échue depuis avril 2015. Non seulement il n'a pas réussi à s'approcher d'une entente avec les optométristes en trois ans, mais le gouvernement a mis des mois l'an dernier simplement pour présenter une contre-proposition à l'AOQ.

Le Réseau FADOQ, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association québécoise des retraités (e) s des secteurs public et parapublic (AQRP) et l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) implorent le gouvernement et l'AOQ de cesser de mettre en péril la santé de leurs membres, puisqu'on sait que l'incidence des maladies oculaires augmente à partir de 65 ans.

Contre les plus vulnérables

Maurice Dupont, président du Réseau FADOQ, se désole de voir que le gouvernement et l'AOQ placent leurs propres intérêts au-dessus de ceux de la population. « Tous deux jouent avec la santé des aînés et créent un sentiment d'insécurité, particulièrement auprès des plus vulnérables. C'est absolument inacceptable. »

Selon Judith Gagnon, présidente de l'AQDR, le retrait des optométristes de la RAMQ affecterait particulièrement la santé visuelle des personnes aînées vulnérables: « En raison des coûts en cabinet privé, il y a un fort risque que les aînés à faible revenu ne consultent plus pour un examen annuel. Le danger, c'est que des maladies de l'œil ne soient pas diagnostiquées à temps. N'oublions pas que près de la moitié des aînés québécois perçoivent le Supplément de revenu garanti. »

Une mesure de plus qui appauvrit les aînés

Donald Tremblay, président de l'AQRP: « Les examens de la vue coûtent de plus en plus cher et le revenu d'un retraité est toujours moindre que lorsqu'on est travailleur. Pourquoi pénaliser ceux qui en ont le plus besoin? »

Lise Lapointe, présidente de l'AREQ-CSQ: « Plus de la moitié des personnes aînées de 65 ans et plus ont un revenu de moins de 25 000 \$. Considérant que le seuil de faible revenu au Québec est de 22 720 \$, on réalise l'ampleur de la situation. Avec le retrait de la couverture de la RAMQ, il est évident que plusieurs personnes devront priver aînées se de services optométriques essentiels au maintien de leur autonomie et de leur santé. Encore une fois, on fait face à une accroît mesure qui l'appauvrissement des aînés. »

À propos du Réseau FADOQ

Avec plus de 495 000 membres, le Réseau FADOQ est le plus important organisme d'aînés au Canada. Sa mission est de rassembler et représenter les personnes de 50 ans et plus pour les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie. Le Réseau défend et fait la promotion de leurs droits et valorise leur apport à la société. Il leur offre plusieurs programmes, services et activités, ainsi qu'une gamme de loisirs pour les inciter à demeurer actifs physiquement et intellectuellement.

À propos de l'AQDR

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission exclusive la défense collective, la protection et la promotion des droits des personnes aînées, retraitées et préretraitées. Elle compte près de 25 000 membres regroupés en 42 sections locales.

À propos de l'AQRP

Fondée en 1968, l'AQRP représente les retraités (e) s des secteurs public et parapublic du Québec. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux des retraités de l'État et des aînés du Québec. Elle compte près de 31 000 membres.

À propos de l'AREQ-CSQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'Éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. Elle a notamment pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux et économiques de ses membres et des personnes aînées. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Renseignements:

Réseau FADOQ:

Bernard Blanchard, conseiller Communications, affaires publiques et relations médias, 514 252-3017, poste 3417 ou 514 557-0001, bernard.blanchard@fadoq.ca

AQDR:

Serge Séguin, coordonnateur général, 438 503-1351, <u>direction@aqdr.org</u>

AQRP:

David Chamberland, conseiller aux relations publiques,

418 999-6787 david.chamberland@aqrp.qc.ca

AREQ-CSQ:

Samuel Labrecque, conseiller aux communications, 514 742-9056, labrecque.samuel@areq.lacsq.org

La rémunération des médecins, l'urgence d'agir...

Texte de Jean-Yves Proulx

Au cours des derniers mois, la rémunération des médecins a reçu une couverture médiatique peu ordinaire. Son ampleur dans un contexte de « rigueur budgétaire » a de quoi faire jaser surtout lorsqu'en arrière-plan, une étude vient démontrer que « mieux payés, les médecins travaillent moins »¹.

Avec tout ce brouhaha, on passe peut-être à côté du cœur du problème : peut-on développer un système de santé publique, universel et accessible à tous tout en acceptant que les médecins demeurent des travailleurs autonomes? Rémunérés à l'acte?

Il n'est pas question de dénigrer ici quelques médecins que ce soit. Il est plutôt question de prendre conscience de l'absurdité de cet environnement qu'on a créé dans lequel doivent travailler les professionnels de la santé.

À l'origine, « la Commission Castonguay-Nepveu jugeait la rémunération à l'acte incompatible avec le type de pratique qu'on espérait voir se développer dans ces nouveaux établissements, c'est-à-dire une approche globale, axée sur la prévention et organisée autour d'équipes de soins multidisciplinaires »².

« Les médecins, ce n'est pas des dieux. C'est des êtres humains. Et quand ils ont accès à des revenus, ils veulent en avoir et en avoir plus, comme vous et moi. » Gaétan Barrette

Selon le *Guide des résidents 2015* de l'Association médicale du Québec « [...] les médecins sont en quelque sorte des gens d'affaires à la tête de leur propre PME : ils et elles ont des clients à satisfaire, des revenus à facturer, du personnel à gérer, de la paperasse à

administrer, des services à assurer, des comptes à payer, des contrats à signer, etc. il est encore pertinent de considérer les médecins comme des chefs d'entreprise qui ont le loisir d'organiser leur pratique selon leur plan de carrière et leurs objectifs personnels »⁴.

Ces médecins travailleurs autonomes, comme tout entrepreneur, sont à la recherche de profits, de primes de toutes sortes, « d'opportunités ». Discrètement, lentement, ils phagocytent le système de santé publique qui les a tolérés. Comme dans tout partenariat public privé, on aura tendance à privatiser les profits et à socialiser les coûts. Aujourd'hui « le gouvernement lui-même est le plus grand consommateur de médecine privée au Québec, via la CSST et la SAAQ. » D'autres exemples?

Les CLSC, boudés par les médecins rémunérés à l'acte, sont maintenant remplacés par des GMF. Ces groupes de médecine familiale « sont la propriété privée des médecins... même si ces établissements sont entièrement financés par l'argent public, leur gestion est entièrement privée. Les GMF n'ont pas à se conformer à une mission définie par l'État, comme c'était le cas des CLSC. »⁶ Chose étrange, le gouvernement en ferait maintenant la promotion : « le Ministère ne se cache pas de tirer la couverture très forte pour que les omnipraticiens choisissent le GMF plutôt qu'une autre forme de clinique »⁷.

Aux dires des Médecins pour le régime public, « de tels acteurs privés ont tout intérêt à promouvoir le développement de produits d'assurances privées et leur mise en concurrence avec le régime public d'assurance maladie. Ce genre de mesures pourrait avoir comme effet de réduire l'offre publique de

¹ Radio-Canada, Mieux payés, les médecins travaillent moins, 2018-03-07

² IRIS, CLSC ou GMF?, 2017, p. 7

³ Radio-Canada, Médecins millionnaires à Boisbriand : « Il y avait de l'abus », concède Barrette, 2017-02-02

⁴ IRIS, L'allocation des ressources pour la santé et les services sociaux au Québec, 2017, p. 49

⁵ IEDM, Les entrepreneurs vont sauver le système de santé, pas les politiciens, Journal de Québec, 2018-02-05

⁶ IRIS, Des CLSC aux GMF, 2016-03-03

⁷ Santéinc., Comment démarrer sa propre clinique, 2013

services et ultimement, de modeler tout le système de santé sur celui qui prévaut en médecine dentaire, où la couverture publique a été réduite sans cesse au fil des ans. Par ailleurs, la finalité de telles structures étant de limiter la responsabilité financière des actionnaires et de diminuer la charge fiscale des acteurs, on est en droit de se demander s'il est éthique que l'État québécois finance de telles entreprises »⁸.

En travailleurs autonomes, les médecins peuvent s'installer où ils veulent, peu importent les besoins des différentes régions du Québec⁹. Selon la docteure Véronique Vasseur, « toute mesure sera vouée à l'échec si les dirigeants politiques ne remettent pas en cause la liberté absolue d'installation »¹⁰.

Quant au mode de rémunération à l'acte, il est fondamentalement en contradiction avec les intérêts des malades. Les études l'ont démontré¹¹, aussi consciencieux qu'ils puissent être, les médecins rémunérés à l'acte ont tendance à multiplier les actes, à préférer ceux qui rapportent le plus, à s'opposer à la délégation d'actes que d'autres professionnels de la santé pourraient accomplir à moindre coût, à accorder moins de temps à leurs patients, à délaisser la prévention. Cette dernière tendance est d'ailleurs fort bien illustrée par ce commentaire du cardiologue Martin Juneau, de l'Institut de cardiologie de Montréal: « je ne peux pas prendre ma retraite pour l'instant. Comme cardiologues en prévention, nous gagnons quatre fois moins que des cardiologues en hémodynamie. Il y a peu d'intéressés »¹²

« Cette forme de rémunération a été abandonnée dans à peu près tous les domaines, sauf en médecine. On comprend que si on insiste sur la quantité d'actes, on aura des

8 MQRP, Les GMF au Québec - Étude de cas d'une médecine entrepreneuriale, 2017, p. 12 problèmes de qualité »¹³ de dire André-Pierre Contandriopoulos. Si on ne peut y voir un lien direct, on ne peut s'empêcher non plus d'avoir à l'esprit que selon une étude pancanadienne, « jusqu'à 24 000 morts par année sont dues à des erreurs médicales »¹⁴.

De plus, ce mode de rémunération est devenu ingérable et extrêmement coûteux : « depuis 1970, le nombre de codes de facturation est passé de 500 à plus de 11 000. Ce système de rémunération est tellement difficile à comprendre qu'en 2014, le centre d'appels de la RAMQ a plus reçu 70 000 demandes de de renseignements¹⁵». À ce point complexe que quelque 8 070 médecins¹⁶ auraient recours à des agences de facturation médicale privées. Selon le journaliste Francis Vailles « la tarification à l'acte est devenue un monstre »^{17.} Mieux encore. « la RAMQ ne fait... pas d'enquêtes élargies pour débusquer les abuseurs du système. Elle dispose des bases de données aui lui permettraient de le faire, mais cela ne fait pas partie de son mandat »^{18.}

Nul besoin de préciser que toutes ces sommes dédiées à la gestion de ce mode de rémunération et provenant de nos impôts n'améliorent en rien la santé des patients.

Et si nous nous inspirions de ce qui se fait ailleurs? « En Occident, on juge de la qualité d'un médecin au taux de remplissage de sa salle d'attente, à la quantité de médicaments qu'il prescrit, alors qu'en médecine orientale un remplissage proche de zéro indique au contraire que le praticien fait bien son travail de prévention » écrit la docteure Véronique Vasseur dans son livre *Santé*, *le grand fiasco*¹⁹.

14

⁹ Le Soleil, Boni salarial pour les médecins qui dépannent en région, 2017-06-19

¹⁰ Clémence Thévenot, Véronique Vasseur, Santé, le grand fiasco, Flammarion, 2013, p. 127

¹¹ IRIS, L'allocation des ressources pour la santé et les services sociaux au Québec, 2017, p. 54

¹² Josée Blanchette, Médecin de cœur - La petite révolution du Dr Juneau, Le Devoir, 2017-03-17

¹³ André-Pierre Contandriopoulos, cité dans Gagner moins pour sauver le système?, Santéinc., 2012-08-26

¹⁴ Radio-Canada, Erreurs médicales : jusqu'à 24 000 morts par année, 2004-05-22

¹⁵ Radio-Canada, Le casse-tête de la rémunération à l'acte des médecins, 2018-03-07

¹⁶ IRIS, L'allocation des ressources pour la santé et les services sociaux au Québec, 2017, p. 55

¹⁷ Francis Vailles, La tarification à l'acte est devenue un monstre, La Presse+

¹⁸ Radio-Canada, Voici pourquoi des médecins peuvent facilement abuser des fonds publics, 2017-02-02

¹⁹ Clémence Thévenot, Véronique Vasseur, op. cit., p. 188

L'AQDR INCITE FORTEMENT SES MEMBRES À SIGNER CETTE PÉTITION :

Révision du mode de rémunération des médecins et accès aux services de santé et aux services sociaux

Pour signer cette pétition, vous devez compléter trois étapes :

- Étape 1 : remplissez le formulaire sous le texte de la pétition et envoyez-le (vous devez accepter les **conditions à respecter** pour pouvoir signer la pétition avant d'envoyer le formulaire).
- Étape 2 : consultez votre boîte de courriels et ouvrez le message envoyé par l'Assemblée.
- Étape 3 : dans ce message, cliquez sur le lien vous permettant d'enregistrer votre signature.

Vous ne pouvez signer la même pétition qu'une seule fois.

Texte de la pétition

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des médecins représente 21 % du budget de la santé et des services sociaux lequel constitue 38 % des dépenses de l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE le revenu des médecins québécois est supérieur de 11,5 % à celui de leurs homologues ontariens, lorsque comparé en fonction des coûts de la vie;

CONSIDÉRANT QUE les médecins québécois gagnent 7,6 fois le salaire moyen des Québécois alors que ce rapport est de 3 fois pour les médecins français et quatre fois pour les médecins britanniques;

CONSIDÉRANT QUE le Québec se situe au dixième rang des provinces canadiennes pour le temps d'attente pour rencontrer un médecin;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération à l'acte :

- amène les médecins à encourager leurs patients à consommer plus de soins;
- entraîne des coûts de gestion importants;
- n'incite pas les médecins à déléguer des actes à d'autres professionnels de la santé.

CONSIDÉRANT QUE le droit d'incorporation accordé aux médecins en 2007 leur permet de réduire substantiellement leur niveau d'imposition et diminue d'autant les revenus du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE d'autres modes de rémunération sont possibles et permettent d'assurer un meilleur accès aux services de santé pour l'ensemble de la population;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de revoir le mode de rémunération des médecins afin de réduire la part du budget du gouvernement consacrée à la rémunération des médecins et assurer une meilleure accessibilité aux services de santé et aux services sociaux.

Date limite pour signer: 1er juin 2018

Source: https://www.assnat.gc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-7209/index.html

La saison des aventuriers est ouverte



Bien que la saison hivernale est loin d'avoir dit son dernier mot, il y a des signes annonciateurs du printemps qui ne trompent pas. Ceux dont il est question ici n'ont cependant rien à voir avec le temps doux, la fonte des neiges ou le retour d'oiseaux migrateurs. La lecture des nombreuses plaintes de consommateurs dénonçant les agissements de certains vendeurs itinérants sans vergogne témoigne du fait bien que rues et trottoirs ne soient pas encore des plus praticables, la saison des démarcheurs de porte-à-porte bat son plein.

Le truc de l'inspecteur

Chaque année apporte son lot de plaintes faisant le récit des stratagèmes de vendeurs itinérants sans scrupules qui n'hésitent pas à user de trucs bien peu honorables du métier pour soulager le portefeuille de leurs victimes. L'une de ces ruses récurrentes consiste à personnifier un inspecteur. Ce dernier, dépêché par une autorité donnée, aura recours au prétexte d'une inspection préventive pour s'introduire dans les domiciles.

Le top 3

Selon le récit des consommateurs qui rapportent de telles incursions dans les dernières semaines, on peut dégager trois domaines de prédilection :

Prévention des incendies

Se disant mandaté par la municipalité pour effectuer des inspections visant à vérifier que

les résidences sont dûment équipées pour prévenir et combattre les incendies, le faux inspecteur public en arrive invariablement à la conclusion équipements que des sont manquants, en mauvais état ou non fonctionnel. La providence ne faisant pas défaut, il se trouve que notre inspecteur se transforme fournisseur et conclut une vente sur le champ. Un consommateur raconte d'ailleurs que sa timidement réticence. exprimée, rapidement volatilisée lorsque la menace de le rapporter aux autorités fut évoquée par le commerçant.

Décontamination

Dans ce domaine d'activité, les plaintes des consommateurs font état de sommes en jeux qui sont nettement supérieures. Prétextant passer dans le coin pour inspecter les combles des propriétés du secteur afin de détecter la présence de champignons et autres moisissures néfastes pour la santé, des vendeurs exploitent les appréhensions que le diagnostic — faux bien entendu — fait peser sur les occupants. C'est ainsi que se concluent, séance tenante, des contrats de service de décontamination qui bien au'inutiles. délestent les aoussets des consommateurs de sommes importantes dépassant parfois 10 000 \$.

Consommation électrique

Affirmant être reconnus par Hydro-Québec et accrédités par un programme de subvention, des vendeurs itinérants s'introduisent ainsi aux fins de procéder à une mesure de la consommation d'électricité et de l'efficacité

énergétique de la maison. Le remède proposé pour réaliser des gains d'efficacité prendra la forme d'un appareil de chauffage prétendument sophistiqué dont l'usage entraînera des économies d'une telle envergure que l'achat s'autofinancera. Naturellement, ces belles promesses ne se réalisent pas.

Réagir, même après-coup

On peut bien sûr recommander la prudence et la vigilance aux consommateurs dans situations et les enjoindre de ne pas conclure un contrat sur le champ sans avoir pris un peu de recul. Un fait demeure: l'effet cumulé de la surprise et du recours à des pratiques trompeuses sans parler de la pression exercée par certains auront bien souvent raison de la résistance que d'aucuns voudraient bien afficher dans ces circonstances. Même si le contrat est conclu et que son exécution est chose faite, il n'est pas trop tard pour se défaire d'un contrat que l'on désire reconsidérer.

Droit d'annulation discrétionnaire

La Loi sur la protection du consommateur stipule en effet que les contrats conclus avec des commerçants itinérants peuvent être annulés à la discrétion du consommateur sans que ce dernier ait à invoquer un motif. Le délai d'annulation est de 10 jours (calendrier et non ouvrables) et dès lors que le consommateur fait parvenir un avis écrit à cet effet au commerçant, le contrat est réputé être annulé. Dans certaines circonstances, ce droit d'annulation discrétionnaire peut être porté à un an.

Gary Frost est directeur des services aux clientèles à l'Office de la protection du consommateur

Source:

https://www.lenouvelliste.ca/affaires/la-saison-desaventuriers-est-ouverte-5ce440f39a851995c7562139e7d66f04

LA PUBLICATION du Journal de DÉCEMBRE 2017 ET mai 2018 A ÉTÉ POSSIBLE GRÂCE À L'ATDE FTNANCTÈRF DU FONDS D'AIDE DES BINGOS DE TROIS-RIVIÈRES **MERCI**



Cinq étapes pour vous aider à éviter la fraude

On vous offre un placement qui semble intéressant? Voici **5 étapes** à suivre pour vous aider à savoir si l'offre est possiblement frauduleuse.

- La personne et l'entreprise qui vous offrent le placement sont-elles autorisées à vous le vendre? Consultez le <u>Registre des entreprises</u> et des individus autorisés à exercer.
- 2. Vous a-t-on remis de l'information écrite et complète sur le placement?
- 3. Est-ce que le placement qu'on vous offre est trop beau pour être vrai? Si oui, c'est probablement une fraude.
- 4. Lorsqu'on vous a offert le placement, vous a-t-on dit ce genre d'affirmation?
 - J'ai une source fiable, la valeur de ce placement fera un bond vertigineux. C'est garanti.
 - La société va être cotée en bourse bientôt.
 - Vous devez absolument investir aujourd'hui. Demain, ce sera trop tard.
 - Tous mes clients ont déjà investi dans ce placement.
- 5. La personne qui vous offre un placement s'est-elle comportée ainsi?
 - Elle refuse de dire pour quelle firme elle travaille. Par exemple, elle tente de changer de sujet après vous avoir donné très peu d'information.
 - o Elle vous demande de garder le secret.
 - Elle vous affirme qu'un organisme de réglementation a « approuvé » ce placement.
 - Elle fait pression sur vous pour que vous investissiez dans le placement proposé.

Fraudes classiques

Voici deux exemples de fraudes classiques :



La fraude à la Ponzi

La fraude à la Ponzi consiste à prendre l'argent d'un investisseur pour payer de faux rendements à d'autres investisseurs ou simplement pour rembourser les investisseurs qui veulent récupérer leur argent. Les fraudeurs peuvent ainsi donner une fausse impression que l'argent investi rapporte de bons rendements et qu'il n'y a aucun problème pour récupérer son argent.

Dans les faits, lorsque le fraudeur n'arrive plus à recruter de nouveaux investisseurs, il ne peut plus rembourser et c'est à ce moment que les victimes s'aperçoivent de la supercherie. Il est

alors trop tard puisqu'il n'y a plus d'argent dans les comptes. La combine à la Ponzi peut être combinée à plusieurs autres types de fraude.

Les groupes d'affinité

Le fraudeur s'associe avec des gens qui partagent les mêmes croyances ou les mêmes intérêts. Son but : se bâtir une crédibilité. Il crée des liens avec vous et commence par étaler subtilement son succès et sa richesse. Puis, graduellement, il le fait plus ouvertement.

Lorsque vous serez convaincu qu'il est crédible, il vous proposera des investissements « intéressants ». Dans certains cas, il vous demandera de ne pas ébruiter l'affaire sous prétexte qu'il ne veut partager l'information qu'avec ses amis.

Dans les faits, le fraudeur sera le seul à bénéficier de cette occasion en or. Vous, vous perdrez possiblement une partie ou la totalité des sommes confiées.

Source: https://lautorite.qc.ca/grand-public/prevention-de-la-fraude/5-etapes-pour-vous-aider-a-eviter-la-fraude/

FRAUDE



Achats en ligne : 6 précautions à prendre

Êtes-vous suffisamment informé des précautions à prendre lorsque vous faites un achat en ligne? Protégez-vous des fraudeurs et des embarras juridiques en développant de bons réflexes d'acheteur en ligne.

Apprenez à détecter la fraude

Le gouvernement du Canada vous donne quelques conseils pour détecter la fraude en ligne :

- Attention aux commerçants qui vous offrent des prix trop beaux pour être vrais et aux possibles contrefaçons.
- Méfiez-vous lorsque le site Web est mal conçu ou ne semble pas professionnel.
- Prenez garde si on vous demande des informations bancaires alors que vous n'avez rien acheté.

Vérifiez la fiabilité du commerçant

- Regardez si l'entreprise apparaît sur d'autres sites et lisez ce qu'on en dit.
- Pour les commerçants québécois, consultez l'outil de recherche « Se renseigner sur un commerçant » du site Web de l'Office de la protection du consommateur. C'est la façon de vérifier s'il

- a bien son permis d'entreprise ou s'il fait l'objet de plainte ou de condamnation.
- Assurez-vous aussi que le commerçant québécois apparaît sur le site Web du Registraire des entreprises.
- Assurez-vous que le commerçant vous informe clairement des politiques de retour, d'échange ou de remboursement.

L'Office de la protection du consommateur suggère également de téléphoner au commerçant. Ce dernier est d'ailleurs obligé de vous divulguer son adresse et son numéro de téléphone en vertu de la Loi sur la protection du consommateur.

3. Vérifiez que le commerçant utilise un service de paiement en ligne fiable (par ex., Paypal)

- Une icône doit apparaître en bordure de la barre d'adresse de votre navigateur. C'est souvent un cadenas ou une clé. Le cadenas doit être en position fermée et la clé doit être intacte.
- L'adresse du site Web doit commencer par HTTP, le « S. » indiquant que le site est sécurisé.

Les commerçants doivent d'ailleurs s'assurer de la confidentialité de vos renseignements

personnels, notamment votre numéro de carte de crédit.

4. Ne communiquez que les renseignements nécessaires à la transaction

- Votre nom et vos coordonnées;
- Le numéro de carte de crédit (si paiement en ligne).

En règle générale, le commerçant ne peut pas exiger votre NAS.

5. Soyez vigilant au moment de payer

Avant de payer, assurez-vous que le commerçant vous communique tous les détails sur le prix, à savoir :

- Les taxes et autres frais connexes;
- La devise dans laquelle le montant total est payable;
- Tous frais supplémentaires facturés.

Sachez que le commerçant ne peut pas vous obliger à payer le prix total au moment de l'achat, sauf si vous payez par carte de crédit ou si vous achetez :

- un abonnement à une revue, un magazine ou un journal;
- un voyage à un agent de voyages qui détient un compte en fidéicommis;
- un bien ou un service offert par le gouvernement, ses ministères et organismes dont le budget sont votés par l'Assemblée nationale.

Assurez-vous de lire vos relevés bancaires. Vérifiez que le montant prélevé correspond au total mentionné par le commerçant au moment de l'achat.

6. Redoublez de prudence si vous achetez d'un non-commerçant ou d'un commerçant étranger

La Loi sur la protection du consommateur ne s'applique pas si vous faites un achat auprès d'un non-commerçant ou d'un commerçant qui ne fait pas affaire au Québec (à noter qu'un commerçant situé à l'étranger peut faire affaire au Québec). Il pourrait donc être plus difficile de

faire valoir vos droits. Voici quelques précautions supplémentaires à prendre :

Avant de conclure une transaction :

- Assurez-vous que vous avez les coordonnées du vendeur pour le contacter en cas de problème. Avant de payer, envoyez un courriel au vendeur pour lui demander son numéro de téléphone et son adresse.
- Pensez à payer le vendeur en personne au moment où il vous remet le bien ou vous rend le service auquel il s'est engagé.

Pour les achats d'un commerçant étranger,

 Informez-vous sur les produits qui peuvent être confisqués à la douane et sur le montant des droits de douane, des frais de courtage et tout autre frais qui peuvent s'ajouter en raison de la nature internationale de la transaction. Pour plus d'information, communiquez avec l'Agence des services frontaliers du Canada ou le Bureau de la concurrence.

Pour les ventes aux enchères en ligne (ex. eBay), le gouvernement du Canada vous donne quelques conseils pour vous protéger. En voici un aperçu :

- Vérifiez la cote d'évaluation des vendeurs. S'il y a plus de 2 % de réactions négatives, faites affaire ailleurs.
- Lisez attentivement les conditions générales ou les modalités ainsi que la politique de confidentialité.
- Payez en utilisant votre carte de crédit (et non un chèque ni un mandat).

Important!

Cet article explique de façon générale le droit en vigueur au Québec et n'est pas un avis ou un conseil juridique. Pour connaître les règles particulières à votre situation, consultez un avocat ou un notaire.

Source:

https://www.educaloi.qc.ca/capsules/achats-en-ligne-6-precautions-prendre

SE LIBÉRER DE SES DETTES AVANT D'ALLER EN RÉSIDENCE DE RETRAIRE

Par Emmanuelle Gril

À l'âge de 72 ans et après le décès de son épouse, Robert envisage de quitter son appartement pour aller vivre dans une résidence pour personnes âgées. Ses enfants, Marc-André et Claudine, qui l'aident dans ses démarches, ont toutefois une bien mauvaise surprise.

Ils constatent en effet que leurs parents avaient accumulé un solde de plus de 20 000 \$ sur leurs cartes de crédit, une somme que le couple avait été incapable de réduire depuis leur retraite. Embarrassés et un peu honteux, ils n'en avaient jamais parlé à leurs enfants. Robert leur a finalement avoué qu'il avait sous-estimé le poids que représenterait cette dette sur son budget après avoir quitté le marché du travail, il y a six ans. Or, c'est maintenant une somme minimum de 1 800 \$

par mois qu'il lui faudra débourser, plus la nourriture, pour vivre en résidence, alors que les paiements minimums des cartes de crédit représentent un versement mensuel de 600 \$ par mois. En ne payant que le montant minimum, c'est 27 ans qu'il faudra à Robert pour liquider sa dette de 20 000 \$.

Une situation précaire

Il bénéficie pourtant de revenus de retraite confortables de 2950 \$ par mois. Malgré tout, il n'a jamais réussi à réduire les soldes des cartes de crédit, car chaque fois, un nouvel imprévu le forçait à les utiliser à nouveau. Aujourd'hui, cette somme de 600 \$ vient amputer de 20 % le budget mensuel.

« Se demandant si leur père sera en mesure de faire face au loyer de la résidence de retraite, d'assumer ses dépenses personnelles en plus de rembourser ses cartes de crédit, Marc-André et Claudine sont venus nous consulter », explique Pierre Fortin, syndic autorisé en insolvabilité, président de Jean Fortin et Associés. Car une fois le loyer et le paiement minimum déboursés, il ne restera à Robert que 550 \$ pour sa location de voiture (280 \$), l'essence et l'assurance, la

nourriture, les vêtements et les loisirs. De plus, ses deux enfants n'ont malheureusement pas les moyens de combler le manque à gagner s'il venait à manquer d'argent.

Pas de gaieté de cœur...

La solution réside-t-elle dans la faillite? « Lorsqu'on analyse une situation comme celle-ci, il faut prendre en considération différents éléments et se demander, par exemple, si le remboursement complet de la dette crée un déséquilibre insurmontable du budget, si cette dette pourra être liquidée dans un délai raisonnable, si on risque de perdre des biens advenant une faillite, mais aussi si la personne est prête à accepter l'idée de faire faillite », souligne Pierre Fortin.

Robert ne dispose d'aucun actif saisissable puisque son fonds de retraite et sa rente de RRQ

ne le sont pas, qu'il ne possède que 6500 \$ de meubles et que sa voiture est en location.

« En cas de faillite, compte tenu de ses revenus et des dépenses liées à son état de santé que la loi lui permet de déduire, les

paiements mensuels qu'il aura à effectuer seront de 290 \$ pendant 21 mois, pour un total de 6090 \$, sans intérêts. Par la suite, il sera admissible à une libération et sera donc libre de toutes dettes », fait valoir M. Fortin.

Pour s'assurer de ne pas avoir à demander de l'aide financière à ses enfants, mais aussi pour pouvoir faire face aux augmentations futures des frais de la résidence, Robert a finalement accepté de se placer sous la protection de la loi de la faillite.

« Cela a été une décision difficile à prendre et il ne l'a pas fait de gaieté de cœur. Cependant, il a été soulagé d'un poids et ne l'a pas regretté », conclut M. Fortin.

Source:

http://www.journaldemontreal.com/2018/03/10/se-liberer-de-ses-dettes-avant-daller-en-residence-de-retraite

The state of the s

RETRAITE DE RÊVE

« On a encore besoin de se sentir utile »

Par Sylvie Lemieux

Michel Goyette a pris sa retraite de l'enseignement en 2013 alors qu'il était âgé de 60 ans. Pour lui, pas question d'attendre plus longtemps pour se retirer du marché du travail. Il avait beaucoup trop de projets à réaliser et il voulait s'y consacrer alors qu'il avait encore la forme.

Sa retraite a pourtant commencé sur une mauvaise note. Lui qui avait prévu continuer de travailler à temps partiel comme professeur d'éducation physique à l'Externat Mont-Jésus-Marie, à Outremont, a appris la veille de son départ que son projet ne pouvait se réaliser.

Pour cet homme qui carbure à l'action, la perspective de se retrouver devant rien ou presque s'est révélée déstabilisante. « J'en ai fait une dépression », relate Michel Goyette.

Il avait pourtant de quoi s'occuper puisqu'il avait une école de judo depuis plus de 25 ans, le Club KI No Yama, à Boisbriand. « J'enseigne aujourd'hui à la deuxième génération, mes anciens élèves y inscrivent maintenant leurs enfants », explique celui qui est judoka ceinture noire.

C'est aussi sans parler des camps pour jeunes qu'il organise chaque été par le truchement de son entreprise, Camps Multisports, et des activités de collecte de fonds qu'il mène périodiquement pour aider un jeune cancéreux, construire un puits au Burkina Faso, ou toutes autres causes qui lui tiennent à cœur.

Sauvé par les arbres

Quand un ami l'a invité à venir l'aider à mener des travaux d'arboriculture, Michel Goyette a alors trouvé une activité qui l'a sorti de sa dépression. « C'est un travail très physique qui s'est révélé un bon exutoire », explique le retraité qui garde la forme en allant au gym au moins quatre fois par semaine.

Après sa retraite, il s'est lancé dans l'arboriculture. De fil en aiguille, il en est venu à fonder sa propre entreprise, Arbo-Clair, qui offre des services d'émondage, d'abattage et d'entretien des arbres. Il travaille en partenariat avec un entrepreneur en arboriculture, Mathieu-Philippe Lemay, 33 ans. « J'aime travailler avec les jeunes, ça m'aide à rester jeune moi-même », lance-t-il en riant.

En plus de toutes ses activités, il a trouvé le temps de mettre au point une ceinture de kimono avec des attaches en velcro qu'il a fait breveter. Il a créé une autre entreprise, Fastbelt, et s'apprête à faire la mise en marché de son invention. C'est sans parler de l'entreprise qu'il a fondée avec son fils, les Scellants Goyette, un distributeur de scellant pour planchers et autres surfaces.

Un retour à ses premières amours

On peut se demander où il trouve le temps de tout faire. Eh bien! pas lui, puisqu'il a accepté, en plus, d'être professeur suppléant dans une école primaire depuis l'automne dernier. Un retour à son premier métier qui lui procure beaucoup de satisfaction.

« À la retraite, on a encore besoin de se sentir utile et de relever des défis, explique-t-il. Je connais trop de gens qui sont tombés malades quand ils ont quitté le marché du travail. L'action, c'est ce qui garde en vie. »

Il faut donc se lever de bonne heure pour le suivre. Heureusement, sa femme est à son modèle et est engagée dans plusieurs activités.

« Tous mes rêves de retraite, je les dois énormément à mon épouse qui m'a toujours encouragé à foncer et m'a appuyé dans tous mes projets, comme dans les moments difficiles. C'est vraiment un coach de vie exceptionnel! Nous sommes ensemble depuis 46 ans et nous nous connaissons depuis 54 ans, car c'était la meilleure amie d'enfance de ma sœur. Nous nous aimons énormément. » C'est ce qui s'appelle une vie bien remplie!

COMMENT IL FINANCE SA RETRAITE?

- Michel Goyette a investi dans le régime de retraite de son employeur pendant plus de 30 ans.
- Son école de judo lui assure un revenu d'appoint depuis plusieurs années.
- Les revenus générés par son entreprise d'arboriculture sont réinvestis dans l'achat d'équipements (véhicule, outils, cordes, etc.).
 Son objectif est que cette activité s'autofinance.
- Ses revenus lui ont permis de financer le développement de sa ceinture de kimono. Les démarches pour l'obtention du brevet lui ont coûté 12 000 \$ jusqu'à maintenant.

Source:

http://www.journaldemontreal.com/2018/03/10/on-a-encore-besoin-de-se-sentir-utile



VOYAGES À L'ÉTRANGER : ATTENTION À LA SURFACTURATION

Fuir la neige et le froid le temps de quelques jours ou de quelques semaines, ça fait rêver! Pour un voyage à l'étranger sans mauvaises surprises et sans surcoûts, voici quelques rappels des précautions à prendre.

Choisissez la bonne agence

Si vous réservez votre séjour par le biais d'une agence de voyages, assurez-vous qu'elle possède un permis de l'Office de la protection du consommateur. Ce permis est obligatoire pour les agences de voyages au Québec et vous permet de bénéficier du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyage. Ainsi, si un service pour lequel vous avez payé (transport, hébergement, etc.) n'est finalement pas fourni, vous pourriez être remboursé par le Fonds.

Les agences de voyage qui font affaire sur le Web doivent, elles aussi, posséder un permis.

Pour vérifier si votre agence dispose d'un permis, rendez-vous sur le site Web de l'Office de la protection du consommateur.

Vérifiez vos assurances

Lorsque vous quittez le Québec, vous n'êtes pas toujours protégé de la même manière en cas d'accident.

Assurance auto

Vous prévoyez conduire lors de votre séjour? La Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) prend en charge les victimes québécoises d'accident de la route, qui peuvent être indemnisées même si l'accident arrive à l'étranger.

Par contre, elle n'offre pas de protection pour les blessures que vous causez à une autre personne. Vous auriez donc intérêt à payer une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance.

Assurance habitation

Vous n'êtes pas obligé de déclarer votre voyage à votre assureur si sa durée est de moins de 30 jours consécutifs. Par contre, de nombreux contrats

d'assurance excluent toute indemnisation si, par exemple, vos tuyaux gèlent pendant votre séjour. Révisez votre contrat et prenez les précautions nécessaires pour vous prémunir des mauvaises surprises.

Assurance maladie

La Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse qu'une partie des frais médicaux pour les soins reçus à l'extérieur du Québec et ne dédommage généralement pas les médicaments achetés à l'étranger. Une assurance soins médicaux d'urgence pourrait donc être utile!

Assurance annulation

Des événements exceptionnels peuvent vous contraindre à annuler votre voyage. Prévoyez une assurance annulation, que vous pouvez contracter auprès d'une compagnie d'assurance, de votre agence de voyages, de votre compagnie aérienne, de votre compagnie de carte de crédit ou encore de votre régime d'assurance collective au travail.

Attention au cellulaire!

Trop pressé d'écrire à vos proches pour attendre d'avoir trouvé un accès Wi-Fi? Vous ne pouvez pas vous passer de votre GPS? Lisez bien votre contrat de cellulaire! Si votre forfait ne vous offre pas de données à l'étranger, votre facture pourrait être beaucoup plus salée que prévu...

Pour une consommation plus économique, vous pouvez :

- utiliser seulement les bornes Wi-Fi;
- acheter un forfait spécial auprès de votre fournisseur pour la durée de votre séjour;
- en cas de long séjour, vous renseignez sur les forfaits offerts par le pays de votre voyage, est parfois plus avantageux.



Source:

http://www.journaldemontreal.com/2018/01/31/voyages-a-letranger-attention-a-la-surfacturation



Manteaux et sacs laissés au vestiaire : Qui est responsable?

Au restaurant, dans un bar ou au musée, on hésite parfois à laisser des objets au vestiaire. Qui est responsable en cas de perte, de vol ou de bris?

Un vrai contrat

À l'entrée d'un bar, un écriteau indique « Vestiaire 2 \$ ». Vous laissez votre manteau au préposé pour la soirée. Sans le savoir, vous venez de conclure un contrat de dépôt! Des règles encadrent ce type de contrat.

L'établissement qui propose un service de vestiaire payant est tenu de vous rendre votre bien quand vous le lui réclamez. En cas de perte, de vol ou de bris, il doit vous dédommager, même s'il avait pris les précautions nécessaires pour éviter les incidents.

Les mêmes règles s'appliquent si le vestiaire est gratuit, mais qu'il est obligatoire. Le restaurateur vous demande de laisser votre manteau au vestiaire? Il devra vous dédommager si vous ne pouvez le récupérer. Même chose si le commerçant exige que vous laissiez votre sac à la caisse dans une boutique.

En revanche, lorsque le service de vestiaire est gratuit et non obligatoire, l'établissement ne doit vous dédommager qu'en cas de faute de sa part. Ce pourrait être le cas si, par exemple, le préposé n'a pas surveillé le vestiaire de façon adéquate ou s'il a remis votre manteau à la mauvaise personne.

Libre-service : la zone grise

Les règles sont moins claires lorsque vous utilisez un vestiaire en « libre-service », comme un vestiaire laissé à la disposition des clients dans un restaurant. Dans cette situation, il n'y a pas nécessairement un contrat de dépôt. La responsabilité de chacun dépendra des circonstances :

- Est-ce que le vestiaire fait l'objet d'un minimum de surveillance? Si ce n'est pas le cas, est-ce que les clients en sont avisés?
- Est-ce que la disposition du vestiaire favorise les vols?
- Est-ce que le client a pris lui aussi des mesures raisonnables pour minimiser les risques, par exemple en conservant sur lui ses effets de valeur?

Un juge pourrait donc décider que l'établissement n'a pas à rembourser la totalité d'un manteau volé, si le client est aussi en partie responsable de son malheur...

Situations extrêmes?

Que le vestiaire soit gratuit ou payant, libre ou obligatoire, en libre-service ou avec préposé, l'établissement n'a pas à vous indemniser en cas de force majeure. Par exemple, si un violent incendie cause une évacuation.

L'établissement n'a pas non plus à vous dédommager si la perte de votre bien est entièrement de votre faute.

Soyez vigilant

Finalement, il est toujours préférable d'aviser le responsable du vestiaire si votre manteau ou votre sac contient des biens de grande valeur. Il pourra alors prendre les précautions en conséquence.

Source:

https://www.educaloi.qc.ca/nouvelles/manteaux-et-sacs-laisses-au-vestiaire-qui-est-responsable



AUTO: QUELLE ASSURANCE? POUR QUELS DOMMAGES?

Publique, privée, obligatoire, optionnelle, un bord, deux bords... comment s'y retrouver parmi les assurances auto?

Une assurance publique pour tous

Que vous ayez une auto ou non, vous bénéficiez du régime public de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour les dommages corporels (blessures, décès, etc.). Tous les résidents québécois sont assurés par ce régime, qui couvre les accidents impliquant un véhicule routier au Québec ou ailleurs dans le monde. Toutefois, la SAAQ ne protège pas contre tous les dommages.

La responsabilité civile : obligatoire et à vos frais

Si vous êtes propriétaire d'une automobile, la loi vous oblige à avoir une assurance d'au moins 50 000 \$ pour couvrir votre responsabilité civile au Canada et aux États-Unis. Si vous n'avez pas cette assurance et que vous vous faites prendre, vous pourriez recevoir une amende et votre permis pourrait être suspendu.

Cette assurance couvre:

 les dommages matériels causés à autrui avec votre automobile (par exemple, si vous endommagez la clôture de votre voisin en vous stationnant);

- les blessures et dommages corporels causés à une autre personne et qui ne sont pas couverts par la SAAQ ou autre régime public;
- les dommages causés à votre propre automobile en cas de collision, si vous n'êtes pas responsable de cette collision.

C'est cette assurance responsabilité civile que certains appellent parfois « assurance d'un bord ». Vous pouvez choisir de vous protéger des autres dommages en prenant une assurance privée supplémentaire.

L'assurance privée : optionnelle

Contrairement à l'assurance obligatoire, cette assurance peut couvrir les dommages causés à votre auto lors d'une collision même si vous en êtes responsable. En langage populaire, on dit alors qu'on est assuré « des deux bords ».

L'assurance privée optionnelle peut aussi couvrir le vol de votre automobile. En fait, la couverture dépend du type de protection que vous choisissez. Cela peut comprendre :

- les dommages causés sans collision (incendie, inondation, vandalisme, etc.);
- la protection tous risques (certains dommages peuvent quand même être exclus dans le contrat);
- des risques spécifiques (par exemple : tremblement de terre, explosion).

À quel prix?

Votre prime d'assurance dépend de différents critères tels que votre âge et votre sexe, votre dossier de conduite, votre lieu de résidence, le type de véhicule dont vous disposez et son usage. Certains assureurs prendront aussi en compte votre dossier de crédit.

Les protections que vous choisissez pourraient être assorties d'une franchise, c'est-à-dire un montant que vous devrez payer vous-même en cas de réclamation. Généralement, plus le coût de la franchise est élevé, plus le montant des primes mensuelles est faible.

Attention: vous n'avez pas à payer de franchise si vous n'êtes pas responsable de l'accident.

Si personne ne veut vous assurer

Certaines situations pourraient compliquer votre magasinage d'assurance, notamment si vous avez fait plusieurs réclamations au cours des dernières années, si vous avez été mauvais payeur ou si vous avez un dossier criminel.

Si vous avez été refusé par au moins cinq assureurs (gardez des traces de ces refus), le Centre d'information sur les assurances peut vous aider gratuitement par une procédure appelée « mécanisme d'accès à l'assurance automobile ».

Source: http://www.autonet.ca/fr/2018/03/22/auto-quelle-assurance-pour-quels-dommages



Consommation : comprendre les différentes garanties

Différentes expressions sont utilisées pour parler des différentes garanties offertes par un commerçant. Entre autres :

- plan de remplacement;
- couverture;
- protection;
- satisfaction garantie;
- garantie du fabricant;
- garantie légale;
- garantie prolongée;
- assurance;
- garantie « à vie ».

Comment savoir quelle garantie s'applique, à quel moment elle s'applique et qui est responsable de la faire respecter?

- 1. La garantie de base est la garantie légale. Elle est automatique et gratuite.
- 2. D'autres garanties peuvent ensuite s'ajouter à la garantie légale : <u>la garantie du fabricant</u> (aussi appelée « garantie conventionnelle ») et la garantie prolongée.

Avant de faire payer un consommateur pour une garantie prolongée, le commerçant doit l'informer des protections offertes par les autres garanties attachées aux biens qu'il se procure.

Une fois que le consommateur est informé de l'existence de ces différentes garanties, c'est lui qui doit les comparer et décider s'il souhaite payer pour une protection supplémentaire et, disons-le, pour une tranquillité d'esprit!

Soyez-en averti!

Important!

Cet article explique de façon générale le droit en vigueur au Québec et n'est pas un avis ou un conseil juridique. Pour connaître les règles particulières à votre situation, consultez un avocat ou un notaire.

Source:

https://www.educaloi.qc.ca/capsules/consommation-comprendre-les-differentes-garanties



JEAN-DENIS GIRARD Député de Trois-Rivières

MOT DU DÉPUTÉ DE TROIS-RIVIÈRES



JEAN-DENIS GIRARD

C'est pour moi un immense plaisir d'appuyer l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées dans ses démarches afin de lutter pour la défense des droits collectifs.

La ville de Trois-Rivières compte parmi sa population environ 22,3% de résidents ayant plus de 64 ans. Elle se retrouve au sommet des villes de plus de 100 000 habitants ayant la plus grande proportion d'aînés parmi sa population.

C'est pourquoi les personnes aînées sont au cœur de notre priorité et nous allons poursuivre nos efforts afin que les organismes et intervenants locaux soutiennent nos aînés et que la ville de Trois-Rivières demeure un endroit où il fait bon vivre.



Savez-vous ce qu'est l'AQDR ?

L'Association québécoise de défense des droits des retraitées personnes et préretraitées regroupe 25 000 membres dans tout le Québec. Elle a pour mission la défense des droits culturels, sociaux et économiques des personnes de 50 ans et plus. Elle compte 42 sections au Québec. La Trois-Rivières section de représente plus de mille membres en Mauricie!



L'AQDR est votre voix. Elle se fait entendre auprès des gouvernements et de divers organismes.

Vous êtes retraité ou préretraité ?

Le sort des aînés vous touche ?

Vous disposez de quelques heures pour faire du bénévolat?

L'AQDR travaille pour vous. L'AQDR a besoin de vous.

Joignez-vous à une équipe efficace et sympathique!

HORAIRES DE NOS BUREAUX

Veuillez noter les heures d'accueil de notre secrétariat :

Du mardi au jeudi de 12 h 30 à 16 h 30

LES AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE DE L'AQDR :

- Obtenir de l'information sur les droits des personnes de 50 ans et plus au Québec;
- Des réponses à vos questions;
- ➤ Un abonnement gratuit au journal L'Alerte, publié trois fois par année;
- Des économies sur vos primes d'assurance automobile et habitation, chez La Capitale assurances générales;
- Des économies sur vos achats de peinture chez les marchands Bétonel (code 21149);
- Des rabais sur les produits et services du Groupe Forget, audioprothésistes;
- Certificat IRIS, le groupe Visuel
- SécuriGlobe (assurance voyage)1-844-766-0124

Le journal L'Alerte

Publié trois fois par an, il vous informe de vos droits. Les membres du comité-journal élaborent les articles et cherchent des commanditaires.

OFFRES DE RÉNÉVOLAT

BENEVOLAT
Quel comité vous intéresse ? Comité-journal Comité-revenu Comité-jeu excessif Comité-fraudes Comité-milieu de vie Comité-conférences Comité-téléphonistes
Quelles sont vos disponibilités ? Lundi
Aimeriez-vous faire partie de notre conseil d'administration? Oui Non Votre nom:
Votre adresse :
Votre numéro de téléphone :
Êtes-vous retraité ? Oui Non

Si oui, quelle était votre

profession?